

*Transferts du fédéral aux provinces*

● (1730)

**Mlle MacDonald:** Vous pouvez le dire!

**M. MacEachen:** . . . à ne pas dépenser pour l'enseignement postsecondaire. Si c'était le cas, on pourrait sympathiser, mais pourquoi dépenser de l'argent pour quelque chose que les premiers ministres eux-mêmes ont dit ne pas faire partie des paiements destinés à l'enseignement postsecondaire?

Puis-je maintenant passer . . .

**Mlle MacDonald:** Vous faites bien de laisser ce sujet au plus vite!

**M. MacEachen:** Ma foi, monsieur le président, ce sujet me plaît, car les députés de l'opposition sont en train de faire valoir des arguments que les gouvernements provinciaux ont plutôt négligés parce qu'ils connaissent les faits. Toutefois, je tiens à dire un mot . . .

**M. Chrétien:** Ce n'est pas le cas de Flora.

**Mlle MacDonald:** Ni de Don Macdonald.

**M. MacEachen:** . . . des paiements calculés en fonction de la population de la province, dont j'ai traité dans la Partie II du projet de loi. On a dit que les dispositions sur ces paiements sont injustes, car elles empêcheraient la Saskatchewan de toucher ces paiements, alors même que cette province est assujettie au recouvrement. J'aimerais en dire un mot, car il importe de démontrer que les provinces ont été traitées avec justice.

Pourquoi avons-nous inséré dans le bill des dispositions sur le paiement calculé en fonction de la population de la province? En raison des difficultés financières que les provinces ne manqueraient pas d'éprouver si nous agissions maintenant comme nous l'avons toujours fait, soit en imposant tout simplement ces recouvrements. Ainsi, le ministre des finances de Terre-Neuve qui, sauf erreur, envisageait de devoir rembourser entre 60 et 70 millions de dollars, aurait bien du mal à élaborer un budget si nous insistions sur ces recouvrements. C'est en réponse aux inquiétudes que le ministre des Finances de Terre-Neuve, le premier ministre Hatfield, M. Matheson, M. MacPhail et M. Schroeder ont formulées à cet égard que nous avons examiné les répercussions sur leurs budgets et que nous avons inséré cette disposition.

La disposition relative au paiement calculé en fonction de la population d'une province vise à atténuer les difficultés financières des provinces qui remplissent deux conditions. Tout d'abord, elles doivent être assujetties au recouvrement d'une partie du paiement de péréquation qui leur serait payable pour les années financières 1980-1981 et 1981-1982 par suite des données démographiques les plus récentes qui figurent dans le recensement de juin 1981. Deuxièmement, leur capacité financière en 1982-1983 doit être inférieure à la normale, indiquant que le processus de recouvrement habituel leur imposerait une charge financière trop lourde au moment où il serait amorcé. La province de la Saskatchewan répond à la première exigence mais pas à la seconde. En fait, d'après des calculs récents basés sur une nouvelle amélioration de la situation, amélioration qui marquera le calcul des versements de péréquation au cours des cinq prochaines années, la capacité fiscale de la Saskatchewan est actuellement tout à fait comparable à celle de la Colombie-Britannique; seule, celle de l'Alberta lui est supérieure.

On trouve dans le bill à l'étude une des raisons qui expliquent la situation très enviable de la Saskatchewan. L'article 10 prévoit le versement à la Saskatchewan de 273 millions de dollars sur le Fonds du revenu consolidé au titre des droits sur les importations de pétrole. C'est là un montant énorme pour une province dont la population n'atteint pas le million. Je me réjouis de voir cette province bénéficier de ses ressources. Cette nouvelle source de recettes vient s'ajouter aux autres, comme les redevances sur le pétrole, la potasse, l'uranium et les autres minéraux, et celles que lui rapportent une économie agricole florissante.

J'ajoute en passant qu'à la lecture du budget déposé le 18 mars par le ministre des finances de la Saskatchewan, je n'ai trouvé aucune indication que les recouvrements de paiements de péréquation effectués en fonction de la population grèveraient les finances publiques de la province. Voilà pourquoi le bill ne comporte pas de disposition concernant la Saskatchewan. C'est parce qu'elle dispose de ressources fiscales considérables que ces recouvrements ne grèveront pas ses finances publiques.

Je sais que les députés ont proposé des amendements. Il n'a pas été possible de les accepter parce que nous nous efforçons de suivre une certaine stratégie d'austérité fiscale. Nous ne pouvons pas répondre à tous les besoins des provinces. Nous estimons cependant que nous avons proposé un système équitable. Nous avons prévu que les paiements accordés en vertu du programme de financement des programmes établis indispensables aux Canadiens augmenteront dans les cinq prochaines années au rythme moyen de 12 à 13 p. 100. Nous avons consacré dans le bill un système de péréquation qui, à mon avis, emporte l'adhésion de la plupart des provinces qui touchent des paiements de péréquation.

**Mlle MacDonald:** Ces paiements baisseront de 4.6 p. 100 l'année prochaine!

**M. MacEachen:** Par conséquent, je suis ravi d'avoir pu participer à cette importante entreprise. J'espère que le bill C-97 sera adopté assez rapidement pour que le gouvernement fédéral puisse faire ces paiements aux gouvernements provinciaux, de sorte qu'ils ne soient pas obligés de rajuster leur budget parce qu'ils ne les ont pas reçus.

**Mlle MacDonald:** Allez expliquer cela aux étudiants.

**M. MacEachen:** Je vous remercie d'être restée, Flora.

**M. Blenkarn:** J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Le ministre des Finances aurait-il une minute ou deux pour répondre à une question? Sait-il que d'après les chiffres du ministère de la Santé et du Bien-être social, le gouvernement fédéral n'assume à l'heure actuelle que 47 p. 100 du coût des soins de santé, et qu'avec la réduction de \$35 par tête d'habitant qu'il prévoit au niveau des paiements de transfert aux provinces, sa contribution chutera énormément, passant de 47 p. 100 à 43 ou 42 p. 100 environ?

**M. MacEachen:** Monsieur l'Orateur, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a fait un témoignage très éloquent devant le comité; elle a déclaré que la suppression de la garantie de recettes ne nuirait pas au financement des services de santé et de l'enseignement postsecondaire et ne nous empêcherait pas de respecter les obligations que nous avons assumées en nous basant sur le coût réel, en 1975-1976.